



Arles, mercredi 2 mars 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01107

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Défaut de signalisation ou balisage (Activité de dévasage du Canal d'améné CNPE de Tricastin)**Absence Temporaire signalisation
terrestre type panneau C5****Ne pas serrer la rive droite (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 03/03/2022 à 08:00

o Rhône

entre les pk 184.000 et pk 185.000

Appel à la vigilance (en raison absence temporaire de signalisation terrestre panneau C5) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 03/03/2022 à 08:00

o Rhône

entre les pk 184.000 et pk 185.000 - Rive droite

Commentaire :

Les usagers de la voie d'eau sont informés de la présence d'une canalisation de rejet pour l'évacuation de sédiments suite au chantier de dévasage du Canal d'améné du CNPE de TRICASTIN au PK 184.500 en rive droite.

Le rejet de cette canalisation se trouve à environ 30 m de la rive droite et est signalée par une bouée jaune métallique équipée d'une lampe Flash.

En raison de l'absence temporaire de panneaux de signalisation terrestre C5 en rive droite et dans l'attente de leurs mise en place , une extrême vigilance est demandée aux navigants arrivant sur zone. Voir plan en PJ

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

CNR, 2 rue André Bonin, 69316 LYON Cedex 04

Tél : 0472006969 - Fax : 0478299617

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Par délégation



Joseph VIOLLIN